



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1095

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2016 - Propreté - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillaud), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1095**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Opérations globalisées 2016 - Propreté - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini. Elles concernent l'essentiel des investissements de la direction de la propreté et notamment le gros entretien renouvellement (GER) de l'usine d'incinération Lyon Sud, le renouvellement du parc de véhicules poids lourds, l'acquisition d'équipements de collecte sélective.

L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est proposée pour l'exercice 2016 à 10 137 000 € en dépenses et 425 107 € en recettes. Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

1 - Gros entretien - renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon Sud (n° 0P25O4623)

- *Enjeux :*

Cette opération intègre les investissements de gros entretien renouvellement (GER) de l'usine Lyon Sud. En 2013, un nouveau plan pluriannuel de GER a été établi. Il avait pour objectif de maintenir l'usine Lyon Sud en fonctionnement jusqu'en 2025, soit 4 ans au-delà de la durée de vie initialement prévue. Il en résultait, durant les années 2014-2017, des investissements supplémentaires.

- *Proposition pour 2016 :*

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 3 960 000 € :

- 2 738 000 € pour les travaux sur les chaudières avec notamment le futur économiseur n° 2,
- 570 000 € pour le traitement des fumées,
- 250 000 € pour l'entretien de bâtiment et matériels et entretien électrique,
- 180 000 € pour le turbo alternateur.

2 - Poids lourds collecte (n° 0P25O4637) et poids lourds nettoyage (n° 0P24O4616)

- *Enjeux :*

La direction de la propreté gère un parc de 137 bennes à ordures ménagères (BOM) dont 10 sont destinées à l'ébouage et 127 à la collecte des ordures ménagères.

Le renouvellement doit se rapprocher de la durée d'amortissement des véhicules. Les mesures faites sur le parc des BOM font apparaître un coût moyen de 9 300 € de réparation annuel pour les 8 premières années puis de 18 900 € à compter de la 9^e année.

Le renouvellement des BOM contribue également à réduire l'impact environnemental de la collecte. Nous avons encore actuellement 45 BOM (soit 33 % du parc) en norme Euro 2, 3 et 4, normes qui présentent des taux d'émissions de pollutions importantes.

La direction de la propreté gère également un parc varié de véhicules destiné aux activités de la division nettoyage : petites balayeuses de trottoir, balayeuses grande capacité montées sur châssis poids lourds.

Pour chaque type de véhicule se pose la question de la location-maintenance ou de l'acquisition avec maintenance en régie. Une analyse a été réalisée des coûts et des contraintes liées à la maintenance de chaque type de balayeuse.

La stratégie d'achat de ces véhicules est la suivante :

Balayeuses de grande capacité (BGC) : achat et maintenance en régie mais diminution à terme du parc au profit des balayeuses compactes en "full service" (location-maintenance externalisé) :

- balayeuses de voies étroites : achat et maintenance en régie,
- laveuses de chaussée : achat et maintenance en régie,
- camions : achat et maintenance en régie,
- balayeuses de trottoirs : location maintenance externalisée (full service),
- balayeuses compactes : location maintenance externalisée (full service) avec augmentation à terme du parc par diminution de celui des BGC.

Cette stratégie d'achat résulte d'une analyse des coûts complets et des contraintes liées à la maintenance de certains types de véhicules.

L'objectif de renouvellement est de 8-9 ans pour les balayeuses grande capacité, 5-7 ans pour les balayeuses de voie étroite et 10 ans pour les camions et laveuses. Mais le niveau des budgets d'investissement précédent a conduit à limiter ces opérations de renouvellement et a un impact en fonctionnement, notamment avec des réparations mais également avec la nécessité de prendre en compte les mises en conformité.

- Proposition pour 2016 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 300 000 € pour la collecte et 600 000 € pour le nettoyage et permettrait de renouveler 14 BOM, 4 balayeuses grande capacité, 3 à 4 balayeuses de voies étroites, 2 laveuses (opération tous les 4 ans) et 4 camions. Compte tenu des délais de livraison des BOM, peu de crédits de paiement sont sollicités pour 2016.

3 - Matériel et véhicules des centres d'exploitation (n° 0P24O4999A)

- Enjeux :

La Métropole a intégré dans son domaine public 385 kilomètres de voies départementales. L'entretien, le nettoyage et la viabilité hivernale de ces voies (hors 105 kilomètres de voies rapides urbaines) sont réalisés par 4 centres d'exploitation situés à Bron, Neuville sur Saône, Givors et Tassin la Demi Lune. Chacun est rattaché hiérarchiquement au territoire de la Maison du Rhône sur lequel il est situé.

Les activités relevant de la direction de la propreté (nettoyement et viabilité hivernale) sont essentiellement réalisées en régie. Elles nécessitent un parc important de véhicules et d'équipements divers.

Ce parc est composé notamment de :

- 9 camions-bennes (13/19 tonnes) avec des équipements de viabilité hivernale,
- 10 fourgons tôleés,
- 7 tracteurs avec des équipements de fauchage et de chargement,
- 4 remorques,
- 1 tractopelle mutualisé entre les 4 centres.

Pour l'essentiel, il s'agit du parc de matériel provenant de l'État et transféré au Département en janvier 2007.

L'âge moyen du parc de véhicules est supérieur à 10 ans, dont un tiers date de plus de 15 ans et de 22 ans pour les plus anciens. De même, l'âge moyen des équipements de viabilité hivernale est supérieur à 10 ans et pour un tiers d'entre eux compris entre 15 et 25 ans.

Le remplacement de ces équipements doit être programmé sur les prochaines années.

- *Proposition pour 2016 :*

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 400 000 € pour l'acquisition de camions équipés pour la viabilité hivernale.

4 - Equipements pour la collecte sélective (n° 0P25O4630)

- *Enjeux :*

L'ambition principale du plan d'actions stratégique de gestion des déchets 2007-2017 est l'amélioration des performances de tri et de recyclage, afin de préserver les ressources naturelles et réduire l'impact environnemental du traitement des déchets.

L'optimisation de la collecte sélective, tant au niveau de sa qualité que des quantités collectées, nécessite une adaptation constante des divers équipements utilisés par les usagers, notamment les bacs verts mis à disposition des habitants et les silos à verre disposés sur l'espace public.

En outre, dans le cadre du partenariat avec Eco-emballages, la Métropole a été retenue pour la mise en place du plan d'amélioration de la collecte (PAC), ce qui implique notamment des actions sur les volumes collectés.

- *Proposition pour 2016 :*

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 1 500 000 € :

Acquisition de bacs verts : en vue d'améliorer les résultats de la collecte sélective, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, il est indispensable de favoriser à la fois l'augmentation du litrage installé (nombre de bacs, volume des bacs) et les caractéristiques techniques des bacs roulants. Les différentes actions programmées pour 2016 sont :

- achat courant de bacs verts : 325 000 €,
- opérations spécifiques d'optimisation via le remplacement des bacs de tri de 120 ou 160 litres par des bacs de 180 litres : 200 000 €.

Acquisition de bacs gris et silos multi-enterrés : afin de répondre à des sollicitations dans le cadre de manifestations ou à des situations particulières de collecte (équipement de bâtiments publics destinés temporairement à de l'hébergement), il est prévu l'acquisition de 50 bacs gris de 500 litres, soit un montant estimé, pour l'année 2016, de 6 960 €. En outre, dans certains quartiers, lorsque les différentes opérations d'optimisation (sensibilisation en porte à porte, refus de bacs, mise en place de bacs operculés, etc.) n'ont pas pu améliorer la qualité du tri, des silos multi matériaux sont mis en place. Cette opération est prévue pour un montant de 100 000 €.

Acquisition de silos à verre : depuis 2011, les performances en matière de collecte du verre à l'échelle de la Métropole augmentent régulièrement (+ 2 % par an) pour atteindre 20,15 kg/habitant en 2013. La caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) réalisée en 2012 a toutefois montré qu'une quantité significative de verre était encore présente dans le flux OMR. 13 200 tonnes pourraient potentiellement être encore captées (soit 10 kg/habitant/an). La densification du nombre de silos doit être étudiée compte tenu de l'augmentation de la population puisque la proportion est actuellement d'un silo pour 580 habitants et pourrait être augmentée. Les études convergent sur le fait qu'une augmentation du nombre de colonnes à verre se traduit par une hausse du gisement collecté. Pour 2016, entre le renouvellement des colonnes de plus de 10 ans d'âge et l'augmentation du parc envisagé afin de répondre aux objectifs du plan stratégique de gestion des déchets 2007-2017, le besoin pour 2016 est estimé à 350 000 €.

Acquisition de silos enterrés : ce type de contenant répond à 2 grandes typologies de projets :

- fourniture de silos enterrés pour la collecte du verre dans le cadre d'opérations de voirie (15 à 25 silos par an),
- fourniture de silos enterrés multi-flux (verre et/ou emballages recyclables et/ou ordures ménagères), pour optimiser le service de collecte ou la résolution de situations particulières. Les besoins pour 2016 sont estimés à 90 000 €.

Plan d'amélioration de la collecte : concerne l'amélioration de la collecte de verre et le développement de l'implantation de colonnes multi-matériaux : 300 000 € de dépenses en 2016 (462 000 € d'investissements en 2015) et une recette individualisée lors de la délibération du 10 décembre 2015 de 425 000 € pour l'exercice 2016.

5 - Déchèteries et autres sites de réception de déchets (n° 0P25O4644)

- *Enjeux* :

Le parc des déchèteries est aujourd'hui vieillissant, car nombre d'entre elles ont été construites au début des années 1990. Les besoins pour ce type de travaux ont fortement augmenté ces dernières années, d'autant que nombre de déchèteries sont en situation de saturation, par rapport à la fréquentation des habitants.

Par ailleurs, certains matériaux récupérés en déchèteries présentent une valeur marchande non négligeable. Par conséquent, l'enjeu de la sécurisation de ces sites est de plus en plus fort. Cela passe par des besoins de dépenses de fonctionnement (gardiennage), mais aussi d'investissement.

Cette opération permet également d'assurer le gros entretien d'autres sites de réception de déchets : quai de transfert de Givors, centres d'enfouissement de Genas et de Rillieux la Pape.

- *Proposition pour 2016* :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 600 000 € :

. déchèteries - gros entretien renouvellement : 289 000 €

Les principaux travaux prioritaires prévus sur l'opération 2016 couvrent la reprise d'infrastructures béton pour 110 000 € et la protection des quais.

. déchèteries - mise aux normes : 89 000 €

Le décret n° 2012-384 du 20 mars 2012 a renforcé les prescriptions applicables aux déchèteries dans le cadre de la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). En particulier, de nouvelles règles d'implantation des poteaux incendies ont été édictées.

. déchèteries - "donneries" : 64 000 €

Pour développer le réemploi, un nouveau mode d'organisation est venu compléter le dispositif mis en place en 2011 via la délibération n° 2015-0745 du 2 novembre 2015.

Ainsi, pour éviter tout risque de vol et permettre également la mise en place du dispositif sur les sites sans gardien logé, les "donneries" sont ouvertes pour réceptionner les dons le matin uniquement (du lundi au samedi), avec un accueil assuré par les agents de la déchèterie. L'évacuation est assurée par l'exploitant de la déchèterie. La convention avec les associations ne porte que sur la reprise des dons fait par les usagers.

Il est prévu 6 "donneries" en déchèterie en 2016, en plus des 9 espaces ouverts en novembre, décembre 2015.

. lutte contre les intrusions : 50 000 €

. centres d'enfouissement de Genas et Rillieux la Pape et autres sites : 32 000 €

6 - Matériel technique propreté (n° 0P24O4602)

- *Enjeux :*

Cette opération permet l'acquisition de petit matériel de nettoyage, de chariots de cantonniers, de corbeilles de propreté, ainsi que du matériel de viabilité hivernale (bacs à sel, lames de déneigement, saleuses).

- *Proposition pour 2016 :*

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 402 000 € :

. corbeilles de propreté : 139 000 €,

. matériel de nettoyage (débroussailleurs, souffleurs, etc.) : 225 000 €,

. matériel de viabilité hivernale (saleuses, lames) : 38 000 €.

7 - Équipements de Parcs et Jardins (n° 0P27O5000A) :

- *Enjeux :*

La gestion du parc de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval a été transféré au 1er janvier 2015 à la Métropole. Ils sont gérés par le service des parcs et jardins, rattaché à la direction de la propreté.

Le parc de Parilly, d'une superficie de 178 hectares à cheval sur Bron et Vénissieux, est un parc péri-urbain à vocation de loisir et sportive. Situé à Marcy l'Etoile, le domaine de Lacroix-Laval s'étend sur 115 hectares. Il comprend un château dont les fondations datent du XIIe siècle. Le potager et la roseraie historiques sont des conservatoires de fruits, de légumes et de fleurs d'origines lyonnaises, anciennes et remarquables. Pour la gestion de ces deux sites, le service des parcs et jardins dispose de 286 équipements et matériels (dont tronçonneuses, souffleurs, etc.)

- *Proposition pour 2016 :*

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 300 000 € pour couvrir ces besoins :

. réfection et désamiantage des serres pour le parc de Parilly, et diverses interventions de toitures ou mises en sécurité au parc de Lacroix-Laval : 250 000 €

8 - Équipements atelier poids lourds (n° 0P28O4651)

- *Enjeux :*

Cette opération permet de financer les équipements nécessaires au fonctionnement de l'atelier poids lourds de la direction de la propreté.

- *Proposition pour 2016 :*

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 75 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les opérations globalisées de la direction de la propreté pour l'exercice 2016.

2° - Décide l'individualisation des autorisations de programmes suivantes, pour un montant total de 10 137 000 € TTC en dépenses et 425 107 € TTC en recettes, répartis de la façon suivante :

a) - P25 - Déchets :

- opération n° 0P25O4623 (usine incinération Lyon sud 2016) : 3 960 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 2 225 833 € en 2016 et 1 734 167 € en 2017,

- opération n° 0P25O4637 (poids lourds collecte 2016) : 2 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 300 000 € en 2016 et 2 000 000 € en 2017,

- opération n° 0P25O4630 (équipements collecte sélective 2016) : 1 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 400 000 € en 2016 et 1 100 000 € en 2017. Il est par ailleurs inscrit une recette de 425 105 € qui a fait l'objet d'une individualisation lors de la séance du 10 décembre 2015,

- opération n° 0P25O4644 (déchèteries et sites de réception de déchets 2016) : 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 300 000 € en 2016 et 300 000 € en 2017 ;

b) - P24 - Nettoiement :

- opération n° 0P24O4616 (poids lourds nettoiement 2016) : 600 000 € en dépenses en 2016 à la charge du budget principal,

- opération n° 0P24O4602 (matériel technique propreté 2016) : 402 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 200 000 € en 2016 et 202 000 € en 2017.

- opération n° 0P24O4999A (matériels et véhicules des centres d'exploitation 2016) : 400 000 € en dépenses en 2016 à la charge du budget principal ;

c) - P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels

- opération n° 0P27O5000A (équipements et travaux parcs et jardins 2016) : 300 000 € en dépenses en 2016 à la charge du budget principal ;

d) - P28 - Fonctionnement de l'institution :

- opération n° 0P28O4651 (équipements atelier poids lourds 2016) : 75 000 € en dépenses en 2016 à la charge du budget principal ;

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.